

SRPIC DE MONTMARAULT

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU DOUZE SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT DEUX

Liste des délibérations publiées le 19 septembre 2022

2022-021 : Création de poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe

2022-022 : Recrutement agent contractuel

2022-023 : Recrutement agent contractuel

2022-024 : Modification tableau des effectifs

2022-025 : Transport scolaire enfant de moins de 6 ans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SRPIC
DE MONTMARAULT**

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE :	16
PRESENTS :	14
VOTANTS :	14
POUR :	14
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

OBJET : 4.1 Personnel Titulaire et stagiaire de la FPT : Création de poste : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

L'an deux mil vingt deux, le douze septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, en date du 5 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Céline LETORT, Présidente.

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE) BONNAIRE Nicolas (LOUROUX DE BEAUNE) COLLIN Solène (MONTMARAULT) SAINT-JULIEN Anne (MONTMARAULT) MELOUX Brigitte (SAINT BONNET DE FOUR) DIAT Fabienne (SAINT BONNET DE FOUR) CHEVALIER Joëlle (SAINT MARCEL EN MURAT) LAURENT Christian (SAINT MARCEL EN MURAT) AUTISSIER Marie-Claude (SAINT PRIEST EN MURAT) MELIN Joëlle (SAINT PRIEST EN MURAT) LETORT Céline (SAZERET) SANVOISIN Sylvie (SAZERET) LE MOUCHEUX François (VERNUSSE)

Absentes excusées : NEDELEC Aline (BLOMARD) BAUDOIX-CROCHET Christine (VERNUSSE)
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle CHEVALIER a été élue secrétaire de séance.

La Présidente informe l'assemblée qu'il conviendrait de procéder à un recrutement pour pallier au manque de personnel pendant la pause méridienne et pour effectuer le ménage des locaux scolaires en fin de journée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 15/35^{ème} à compter du 7 novembre 2022,
- la publication de la vacance de poste sur le site de www.emploi-territorial.fr.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Céline LETORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SRPIC DE MONTMARAUT

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE :	16
PRESENTS :	14
VOTANTS :	14
POUR :	14
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

OBJET : 4.2 Personnel contractuel : recrutement agent contractuel

L'an deux mil vingt deux, le douze septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, en date du 5 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Céline LETORT, Présidente.

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE) BONNAIRE Nicolas (LOUROUX DE BEAUNE) COLLIN Solène (MONTMARAUT) SAINT-JULIEN Anne (MONTMARAUT) MELOUX Brigitte (SAINT BONNET DE FOUR) DIAT Fabienne (SAINT BONNET DE FOUR) CHEVALIER Joëlle (SAINT MARCEL EN MURAT) LAURENT Christian (SAINT MARCEL EN MURAT) AUTISSIER Marie-Claude (SAINT PRIEST EN MURAT) MELIN Joëlle (SAINT PRIEST EN MURAT) LETORT Céline (SAZERET) SANVOISIN Sylvie (SAZERET) LE MOUCHEUX François (VERNUSSE)

Absentes excusées : NEDELEC Aline (BLOMARD) BAUDOIX-CROCHET Christine (VERNUSSE)
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle CHEVALIER a été élue secrétaire de séance.

La Présidente rappelle à l'assemblée que l'organisation des classes en maternelle pour l'année scolaire 2022-2023, à savoir 3 classes à 3 niveaux (TPS-PS, MS et GS) implique la présence d'un agent dans chacune des 3 classes. Actuellement, 2 agents sont présents pour assister le personnel enseignant. Il conviendrait de procéder à un recrutement complémentaire.

Elle rappelle que la fusion des 2 écoles a été actée pour cette rentrée scolaire et que l'organisation est susceptible d'être modifiée l'année prochaine et ne nécessitera peut être pas l'intervention de 3 agents. La Présidente propose le recrutement d'un agent contractuel à compter du 19 septembre 2022. La commission du personnel a sélectionné la candidature de Madame Mélynda SCHARTIER, en qualité d'accompagnatrice animatrice auprès des enfants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique contractuel 22/35^{ème} pour faire face à ce besoin occasionnel,
- Autorise la Présidente à signer un contrat d'engagement avec Mme Mélynda SCHARTIER pour la période du 19 septembre 2022 au 7 juillet 2023. Mme Mélynda SCHARTIER sera rémunérée au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial pour une durée de travail hebdomadaire de 22 h. D'autre part, des heures complémentaires pourront lui être payées au prorata des heures réellement effectuées.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Céline LETORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SRPIC DE MONTMARAULT

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE :	16
PRESENTS :	14
VOTANTS :	14
POUR :	14
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

OBJET : 4.2 Personnel contractuel : recrutement agent contractuel

L'an deux mil vingt deux, le douze septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, en date du 5 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Céline LETORT, Présidente.

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE) BONNAIRE Nicolas (LOUROUX DE BEAUNE) COLLIN Solène (MONTMARAULT) SAINT-JULIEN Anne (MONTMARAULT) MELOUX Brigitte (SAINT BONNET DE FOUR) DIAT Fabienne (SAINT BONNET DE FOUR) CHEVALIER Joëlle (SAINT MARCEL EN MURAT) LAURENT Christian (SAINT MARCEL EN MURAT) AUTISSIER Marie-Claude (SAINT PRIEST EN MURAT) MELIN Joëlle (SAINT PRIEST EN MURAT) LETORT Céline (SAZERET) SANVOISIN Sylvie (SAZERET) LE MOUCHEUX François (VERNUSSE)

Absentes excusées : NEDELEC Aline (BLOMARD) BAUDOIX-CROCHET Christine (VERNUSSE)
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle CHEVALIER a été élue secrétaire de séance.

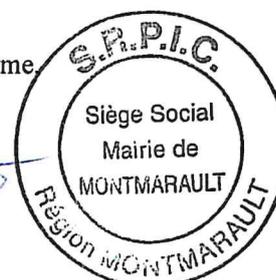
Le Comité Syndical vient d'acter la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 7 novembre 2022, pour pallier au manque de personnel pendant la pause méridienne et pour effectuer le ménage des locaux scolaires en fin de journée.

Dans l'attente du recrutement, la Présidente propose le recrutement d'un agent contractuel à compter du 19 septembre 2022. La candidature de Madame Fabienne LEMARCHAND a été retenue par la commission du personnel pour assurer les fonctions d'agent d'entretien.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique contractuel 16/35^{ème} pour faire face à ce besoin occasionnel,
- Autorise la Présidente à signer un contrat d'engagement avec Mme Fabienne LEMARCHAND pour la période du 19 septembre au 21 octobre 2022. Mme Fabienne LEMARCHAND sera rémunérée au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial pour une durée de travail hebdomadaire de 16 h. D'autre part, des heures complémentaires pourront lui être payées au prorata des heures réellement effectuées.

Pour extrait conforme
La Présidente
Céline LETORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SRPIC DE MONTMARIAULT

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE :	16
PRESENTS :	14
VOTANTS :	14
POUR :	14
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

OBJET : 4.1 Personnel Titulaire et stagiaire de la FPT : Modification tableau des effectifs

L'an deux mil vingt deux, le douze septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, en date du 5 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Céline LETORT, Présidente.

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE) BONNAIRE Nicolas (LOUROUX DE BEAUNE) COLLIN Solène (MONTMARIAULT) SAINT-JULIEN Anne (MONTMARIAULT) MELOUX Brigitte (SAINT BONNET DE FOUR) DIAT Fabienne (SAINT BONNET DE FOUR) CHEVALIER Joëlle (SAINT MARCEL EN MURAT) LAURENT Christian (SAINT MARCEL EN MURAT) AUTISSIER Marie-Claude (SAINT PRIEST EN MURAT) MELIN Joëlle (SAINT PRIEST EN MURAT) LETORT Céline (SAZERET) SANVOISIN Sylvie (SAZERET) LE MOUCHEUX François (VERNUSSE)

Absentes excusées : NEDELEC Aline (BLOMARD) BAUDOIX-CROCHET Christine (VERNUSSE)
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle CHEVALIER a été élue secrétaire de séance.

Vu la délibération 2022-015 relative à la modification du tableau des effectifs à compter du 19/07/2022,
Vu la délibération 2022-021 portant création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 15/35^{ème} à compter du 07/11/2022,
Vu la délibération 2021-022 portant création d'un poste d'adjoint technique contractuel 22/35^{ème} du 19/09/2022 au 07/07/2023,
Vu la délibération 2021-023 portant création d'un poste d'adjoint technique contractuel 16/35^{ème} du 19/09/2022 au 21/10/2022,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide la modification du tableau des effectifs comme suit :

- 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures)
- 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (15/35^{ème}) à compter du 07/11/2022,
- 3 Adjoints Techniques Territoriaux à temps complet (35 heures)
- 1 Adjoint Technique Territorial à temps non complet (20/35^{ème})
- 1 Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet (20/35^{ème})
- 1 Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps non complet non titulaire
- 1 Agent contractuel de droit privé à temps non complet (26/35^{ème})
- 2 Adjoints Techniques Territoriaux à temps non complet non titulaire

Pour extrait conforme,
La Présidente
Céline LETORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SRPIC DE MONTMARAUT

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE :	16
PRESENTS :	14
VOTANTS :	14
POUR :	14
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

OBJET : 8.1 Enseignement : transport scolaire enfant moins de 6 ans

L'an deux mil vingt deux, le douze septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, en date du 5 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Céline LETORT, Présidente.

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE) BONNAIRE Nicolas (LOUROUX DE BEAUNE) COLLIN Solène (MONTMARAUT) SAINT-JULIEN Anne (MONTMARAUT) MELOUX Brigitte (SAINT BONNET DE FOUR) DIAT Fabienne (SAINT BONNET DE FOUR) CHEVALIER Joëlle (SAINT MARCEL EN MURAT) LAURENT Christian (SAINT MARCEL EN MURAT) AUTISSIER Marie-Claude (SAINT PRIEST EN MURAT) MELIN Joëlle (SAINT PRIEST EN MURAT) LETORT Céline (SAZERET) SANVOISIN Sylvie (SAZERET) LE MOUCHEUX François (VERNUSSE)

Absentes excusées : NEDELEC Aline (BLOMARD) BAUDOIX-CROCHET Christine (VERNUSSE)
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle CHEVALIER a été élue secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les membres du comité qu'elle n'a reçu aucune information des services des transports scolaires, contrairement aux années précédentes, quant à l'obligation d'accompagnement des élèves âgés de moins de 6 ans sur la ligne Montmaraut/Vernusse.

Les membres échangent sur le fait que les transports scolaires sont gérés par la Région, qui délègue au Département. Il convient de se renseigner sur la réglementation en vigueur.

Actuellement, 2 enfants de l'école primaire et 4 élèves de l'Ecole Sainte Thérèse fréquentent la ligne Montmaraut/Vernusse.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 14 voix pour, autorise la présidente, selon la réglementation en vigueur à :

- A procéder au recrutement et à signer un contrat d'engagement avec un agent qui sera rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, pour l'accompagnement des élèves sur la ligne Montmaraut/Vernusse, pour une durée journalière de 2 H, pendant le temps scolaire, pour l'année scolaire 2022/2023. D'autre part, des heures complémentaires pourront lui être payées au prorata des heures réellement effectuées.
- A signer une convention avec l'APEL (association de parents d'élèves de l'enseignement libre) de l'Ecole Sainte Thérèse pour la mise à disposition de l'agent recruté en qualité d'accompagnateur. La convention précisera notamment que l'APEL s'engagera à verser au SRPIC une participation pour la rémunération et les charges sociales de l'agent recruté par le SRPIC, calculée au prorata du temps passé dans les transports scolaires et du nombre d'élèves transportés quotidiennement.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Céline LETORT

